



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accompagnement des personnes n situation de handicap pendant le confinement

Question au Gouvernement n° 2878

Texte de la question

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PENDANT LE CONFINEMENT

M. le président. La parole est à Mme Stéphanie Rist.

Mme Stéphanie Rist. Cette question de ma collègue Camille Galliard-Minier, à laquelle elle associe Emmanuelle Fontaine-Domeizel, s'adresse à Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées.

« Je suis devenue un robot, j'enchaîne sans réfléchir les tâches quotidiennes. Je n'ai plus de temps pour moi. Je sens que je peux craquer, les larmes me montent aux yeux. » Ces mots, ceux de Servane Hugues, maman du jeune Antoine, 14 ans, polyhandicapé, décrivent le quotidien, depuis le début du confinement, de nombreuses familles ayant à charge un enfant en situation de handicap.

La crise sanitaire sans précédent a conduit le Gouvernement à prendre des dispositions inédites, parmi lesquelles la fermeture des centres d'accueil et des établissements médico-sociaux. Décidées pour des impératifs de sécurité sanitaire, ces fermetures ont eu pour effet le retour au domicile familial des enfants en situation de handicap. Loin d'être anodins, ces retours ont parfois été source de déséquilibres. Si le Gouvernement a décrété plusieurs mesures assouplissant le confinement, qui ont été saluées, elles n'en demeurent pas moins insuffisantes selon les familles.

Des initiatives associatives, qu'il faut saluer, se sont multipliées, telles la plateforme Tous mobilisés de la Fédération nationale grandir ensemble.

Madame la secrétaire d'État, après quatre semaines de confinement, la prolongation des mesures inquiète les familles. Compte tenu de la situation si particulière, pourriez-vous nous renseigner sur les perspectives et le calendrier de réouverture des établissements médico-sociaux envisagés par le Gouvernement ? Quelles autres solutions sont prévues afin de soulager la détresse des personnes en situation de handicap et de leurs proches ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées. Je vous remercie, madame Rist, de vous faire le porte-voix de Mmes Galliard-Minier et Fontaine-Domeizel, que je salue.

J'ai eu l'occasion de dialoguer avec Servane Hugues, la maman d'Antoine, ainsi qu'avec beaucoup d'autres familles et des écoutants. Je sais à quel point les contraintes, inédites mais nécessaires, imposées pour protéger la santé de nos concitoyens peuvent être difficiles à vivre au quotidien.

Je connais aussi l'engagement du réseau Loisirs pluriel ainsi que celui de tous les professionnels et bénévoles œuvrant auprès des familles, notamment à domicile, pendant cette crise ; je les en remercie.

Lorsque le confinement a été prolongé, début avril, nous avons ajusté le cadre des réponses destinées à soutenir les aidants et à éviter leur épuisement. En effet, dans le contexte de la fermeture des externats, les professionnels du secteur médico-social se sont mobilisés pour accompagner à domicile les familles avec enfant ou adulte en situation de handicap.

Nous avons identifié des solutions de répit quand les situations ne tiennent plus : relayage à domicile ; mobilisation d'un crédit d'heures auprès de la CAF, la caisse d'allocations familiales ; organisation de sorties individualisées avec un professionnel dans les espaces verts de l'établissement ; enfin, si besoin, accueil temporaire de l'aidé en internat pendant sept voire quatorze jours.

La plateforme en ligne solidaires-handicaps.fr, créée à l'initiative du CNCPPH – le Conseil national consultatif des personnes handicapées – et de l'ANCREAI – l'Association nationale des centres régionaux d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité –, recense les solutions de proximité qui peuvent faciliter la vie des familles.

Avec Christophe Castaner, nous avons assoupli les règles de sortie applicables aux personnes pour lesquelles le confinement strict conduit à augmenter les troubles de comportement ou à altérer la santé mentale.

Nous travaillons à la mise en œuvre de ces possibilités au plus près des familles et de façon harmonisée sur le territoire. Je connais la mobilisation des parlementaires à ce sujet et, demain matin encore, je serai avec eux pour faire connaître les innovations et toutes les mesures mises en place.

Nous sommes aussi à la tâche, dans le cadre fixé hier par le Président de la République, en lien avec les associations et les administrations, pour définir les modalités d'accompagnement de la réouverture progressive des externats après le 11 mai et les perspectives propres à nos concitoyens handicapés, dont la santé est la plus fragile et doit être préservée.

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Rist](#)

Circonscription : Loiret (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2878

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Personnes handicapées

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 avril 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 avril 2020](#)